

Interview accordée par Roland Dumas à Europe 1 (4 juin 1992)

Légende: Le 4 juin 1992, répondant aux questions des journalistes de radio, le ministre français des Affaires étrangères, Roland Dumas commente le refus danois de ratifier le traité de Maastricht et s'explique sur la poursuite du processus d'intégration européenne.

Source: La politique étrangère de la France. Texte et documents. Mai-Juin 1992. Paris: Ministère des Affaires étrangères-Service d'Information et de Presse. ISSN 0180-9563.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française

URL: http://www.cvce.eu/obj/interview_accordee_par_roland_dumas_a_europe_1_4_juin_1992-fr-f6a1465f-2cfa-4199-a866-9adcad2ad410.html

Date de dernière mise à jour: 04/09/2012

Interview accordée par le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères, M. Roland Dumas à Europe 1 (4 juin 1992)

Ratification des accords de Maastricht - Vote danois

Q - Avec les onze ministres des Affaires étrangères vous allez mettre au point la réponse au refus de Maastricht exprimé par le peuple danois. Que faut-il attendre de cette réunion d'urgence d'Oslo à laquelle vous allez participer dans quelques instants ?

R - J'attends de la réunion d'Oslo que nous disions à douze ou à onze ce que nous avons dit les uns et les autres dans nos capitales, c'est-à-dire que nous exprimions notre volonté de poursuivre la tâche de construction de l'Union politique à onze puisqu'on vient de constater qu'on ne pouvait pas la faire à douze.

Q - Mais vous ne pouvez pas vous comporter comme si les Danois ne s'étaient pas exprimés ?

R - C'est un événement important dont il faut tirer les conséquences. Ce que nous ferons dans un premier temps. Et ensuite nous déciderons vraisemblablement de poursuivre l'action qui a été entreprise à l'initiative de la France et de l'Allemagne.

Je vous ferai observer du reste que, dès hier, le Président de la République et le Chancelier Kohl se sont prononcés pour cette continuation.

Q - On peut dire la vérité : est-ce que le non des Danois, M. le Ministre, ne vous a pas tous surpris, embarrassés, pour ne pas dire désappointés ?

R - Il est facile de dire aujourd'hui que cela n'a pas surpris. Alors il faut un peu justifier le propos. Reportez-vous à la déclaration de La Rochelle d'il y a quelques semaines à l'occasion du Sommet franco-allemand. Les deux chefs d'Etat se sont exprimés de telle façon qu'ils n'avaient pas écarté l'hypothèse d'un refus danois puisque, d'ores et déjà, le Chancelier Kohl et le Président Mitterrand avaient dit que cette affaire ne s'arrêterait pas en chemin. Nous sommes décidés à poursuivre pour ce qui nous concerne, et avec tous ceux qui le voudront.

Q - Justement est-ce qu'il y a des risques de contagion du « non » des Danois ?

R - Je ne le pense pas. On a pu l'envisager dans la journée d'hier. Or un pays comme l'Irlande qui tient son référendum dans quelques jours a fait savoir qu'elle maintenait la date de ce référendum et qu'elle poursuivait la procédure de ratification. C'est un peu ce qui se fait jour dans toutes les capitales et j'espère pouvoir le vérifier aujourd'hui à Oslo.

Q - M. Dumas, si tout de même il y a d'autres refus, jusqu'à combien de partenaires l'Union économique, monétaire et politique de l'Europe peut-elle se faire ?

R - On ne peut pas travailler sur des hypothèses comme celle-ci, mais la réponse a déjà été donnée à l'occasion de la rencontre de La Rochelle où il a été dit que « si nous ne pouvons pas faire les choses à douze, nous les ferons à onze, à dix ou à neuf » et puis, après tout, l'Europe a commencé à six.

Je ne veux pas être pessimiste ce matin, ce n'est pas dans mon tempérament et je n'ai pas de raison de l'être mais il est vrai que nous ferons le bilan des ratifications du Traité, c'est-à-dire de l'expression populaire qui sera donnée dans chaque pays et ensuite nous verrons si l'Union politique se fait et à combien elle se fait. Nous savons d'ores et déjà que le Danemark n'en sera pas, jusqu'à nouvel ordre. La porte reste ouverte, mais si nous devons la faire à onze, nous la ferons à onze, si nous devons la faire à dix, nous la ferons à dix.

Q - Est-ce qu'il n'y a pas là un refus de l'Europe qui a été trop centralisée, est-ce que vous n'êtes pas dans la nécessité d'accorder plus de place et plus de confiance désormais aux peuples et aux opinions publiques un peu oubliés ?

R - Je crois précisément que c'était un des buts des accords de Maastricht que de démocratiser l'Europe. Regardez le problème de la citoyenneté, qui soulève des tempêtes dans certains pays puisqu'il s'agit de conférer un droit de vote aux ressortissants européens ; c'était pour aller précisément dans le sens que vous dites, de faire que ce ne soit pas simplement la bureaucratie ou la technocratie qui gouverne l'Europe mais aussi les peuples ou les élus des peuples. Donc Maastricht répondait à cette préoccupation. Elle existe, il faut aller plus loin et c'est ce que nous voulons faire.

De toute façon la construction de l'Europe s'est toujours faite par à-coups. Regardez l'histoire des quarante dernières années, il y a eu des hauts et des bas. L'Europe c'est une conquête permanente, c'est une bataille. Il faut la mener et il faut la gagner, et c'est ce que nous allons faire.

Q - La construction européenne, nous dites-vous, continue, à douze, à onze, etc., est-ce qu'on peut imaginer qu'à Oslo vous prépariez un sommet d'urgence et exceptionnel des chefs d'Etat ?

R - Il appartient à la Présidence de la Communauté d'en décider. Je crois que l'idée est dans l'air mais si la Présidence portugaise le propose, la France ne s'y opposera pas.

Q - Est-ce que ce matin on peut dire : « il n'y a plus de Traité de Maastricht, il est caduc » ?

R - Je ne dirai pas cela. C'est une simplification excessive. Il faut comprendre, même schématiquement, ce qu'est le droit international : les gouvernements négocient un traité et quand le traité est bien négocié, il est signé. Donc à partir de ce moment là il existe ; mais pour qu'il entre en vigueur, pour qu'il ait une valeur contraignante, il faut qu'il soit ratifié selon des procédures nationales. C'est ce qui est encore en cours. Il y a eu un avatar au Danemark, mais d'autres pays poursuivent la ratification. Moi-même, j'étais hier au Sénat, dans le cadre d'une procédure préalable rendue nécessaire par les lois françaises. Donc, réfléchissons bien, négociation du traité, signature du traité, ratification du traité. Nous étions dans la dernière phase et c'est dans cette dernière phase que s'est produit l'accident danois.

Q - A cause de cet accident et vous le dites bien : « un accident danois » est-ce que vous n'êtes pas obligés, au moins symboliquement et moralement, de faire une nouvelle signature du traité ?

R - C'est le problème qu'examineront les juristes. Aujourd'hui nous nous réunissons au niveau politique. A Oslo, nous allons exprimer une volonté politique de poursuivre la construction européenne. Ensuite les juristes, qui réfléchissent déjà depuis quarante-huit heures, se mettront au travail pour mettre les choses en forme. Mais ce qui est important, je le répète, cette direction que nous voulons donner.

Ajoutez à cela que « l'avatar danois », je l'appelle comme cela, aura un effet salutaire. C'est un électrochoc, c'est une dramatisation qui va permettre une prise de conscience de ce que représente l'Europe et du danger que ferait courir aux Européens une cassure de la construction européenne. C'est en même temps une occasion de galvaniser le camp de ceux qui sont pour l'Europe et c'est, pour ce qui concerne les Français, une manière de dépasser les clivages de la politique intérieure. C'est donc une dramatisation utile.

Ni renégociation, ni modification du traité

Q - Est-ce qu'on renégocie d'une manière ou d'une autre ? Parce que vous parlez de toilettage, d'aménagements, de réajustements, est-ce que ce n'est pas une manière déguisée de renégocier le traité, ce qu'on vous demande d'ailleurs ?

R - Pas du tout. C'est une façon de fermer la porte à la renégociation. Je sais très bien qu'il en est, notamment dans l'opposition, qui proclament qu'il faudra renégocier. Je dis : non. C'est une façon pour eux de mettre à bas le progrès réalisé par Maastricht et donc de renoncer à la construction européenne.

Q - C'est-à-dire que l'article sur le droit de vote et d'éligibilité des citoyens communautaires n'est pas supprimé ?

R - Non, il ne peut pas être supprimé parce que cela touche au fond. Le traité de l'Union européenne reposait sur quatre piliers. Je ne veux pas ici reprendre la banque, la politique étrangère, etc., mais l'un de ces piliers, c'est la citoyenneté européenne et dans la citoyenneté, le droit de vote accordé aux ressortissants de la Communauté. Donc c'est très clair, c'est un des piliers de la construction. On ne peut pas le retirer sinon la construction s'effondre.

Q - *Vous restez ce matin confiant. Mais est-ce que vous n'excluez pas une nouvelle signature finalement de ce traité ?*

R - Nous verrons ce que diront les juristes s'il faut en passer par là. Avouez que ce n'est quand même pas la mer à boire !

Q - *Et entre nous, cela serait ailleurs qu'à Maastricht ?*

R - Pourquoi pas. C'était Maastricht parce que nous étions sous la Présidence hollandaise mais si nous sommes à ce moment là sous Présidence portugaise et bien ce sera Maastricht-Lisbonne par exemple.

Q - *En attendant, est-ce que vous pensez que les Parlements nationaux peuvent suspendre, le Parlement français : l'Assemblée nationale et surtout le Sénat, peuvent suspendre les travaux, les discussions sur le traité de Maastricht et peut-être même sur un traité de Maastricht-Lisbonne ?*

R - Je ne pense pas que cela soit souhaitable, le gouvernement au contraire a dit dès hier qu'il souhaitait la continuation des procédures de ratification. Je me suis exprimé dans le même sens, dès hier au Sénat. Le Sénat m'a suivi en maintenant son ordre du jour et a renvoyé la poursuite de nos discussions à mardi. Donc jusqu'à présent, il n'y a pas d'interruption de la procédure.

Q - *On entend les Français, les Allemands, les Anglais, les Italiens, les Portugais, vous voulez tous aller vite. M. Dumas ? Dans quel délai voulez-vous que tout cela soit réglé ?*

R - Le délai est fixé dans le traité, dans le document, puisqu'il est question de la date du 1^{er} janvier 1993. Cette date demeure jusqu'à plus ample informé.

Q - *Il y a une leçon à tirer de tout ce qui vient de se passer ?*

R - La leçon que je tirerai est que la bataille pour l'Europe continue, ce n'est pas nouveau. Et que désormais le peuple français comme vous le savez sera consulté, il sera consulté sur la ratification du Traité de Maastricht lui-même, et je suis réconforté par les premiers sondages qui donnent une large majorité pour l'approbation de l'Union politique européenne.

Q - *Mais est-ce que ne n'est pas la réaction du peuple danois qui a précipité la décision du Président de la République d'organiser un référendum sur la ratification ?*

Référendum

R - Nous avons tous pris en compte la décision danoise mais on n'a pas inventé le référendum en tant que tel. Il existe dans la Constitution.

Q - *Depuis quelques temps, vous saviez qu'il y aurait cette décision de référendum ?*

R - Le Président de la République, vous l'observerez, n'avait jamais écarté de son esprit l'idée que l'on pourrait recourir au référendum sur cette affaire difficile de la construction européenne, et qu'un jour ou l'autre, il faudrait y associer le peuple français.

Q - *Le Président de la République et le gouvernement vont-ils lier leur sort au résultat du référendum ?*

R - Le Président de la République et le gouvernement n'entendent pas faire du référendum une arme ou un instrument de la bataille intérieure française. L'enjeu est trop grand. Il dépasse les clivages politiques et après tout, je le disais à l'instant, le droit de la procédure référendaire existe dans la Constitution. C'est donc simplement l'exécution ou l'utilisation de droits qui existent constitutionnellement et qui cette fois sont utilisés pour la bataille de l'Europe.